

Accusé de réception en préfecture 094-269400263-20230407-9-2023-DE Date de télétransmission : 21/04/2023 Date de réception préfecture : 21/04/2023

Centre Communal d'Action Sociale de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE MAROLLES-EN-BRIE

Délibération n° 9/2023

Objet: Affectation du résultat 2022.

Conseillers en exercice: 17

Présents: 10

Pouvoirs: 1

Absents: 6

Votants: 11

L'an deux mil vingt trois, le sept avril à 19h00,

Le Conseil d'Administration légalement convoqué le 03 avril 2023, s'est réuni à la Mairie sous la présidence d'Alphonse BOYE, Président du CCAS.

Présents : Alphonse BOYE, Claudie BOUSSICAUD, Patricia CHAPOT, Vanessa HANNI, Marie-Christine HOMS, Catherine LORIFERNE, Véronique MANENT, Céline MONASSA, Marie-Elisabeth ROSENZWEIG, Jean-Pierre VANHAVERE.

Absents représentés: Dominique HUMEZ donne pouvoir à Vanessa HANNI.

Absents : Noémie ARNOFFI, Brigitte BANLIER, Pauline BISQUERT, Jean-Charles JOULAIN, Bernard KAMMERER, Margaret POULAIN.

Véronique MANENT a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

Considérant que le compte administratif et le compte de gestion 2022 font apparaître un résultat global excédentaire de la section fonctionnement, pour un montant de 17 417,38 €.

Il est proposé d'affecter le résultat 2022 en section fonctionnement sur l'exercice 2023 : 17 417,38 € - article budgétaire 002 (recettes) ;

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

A l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : AFFECTE la somme de **17 417,38 €** à la ligne 002, en recettes de fonctionnement sur le Budget 2023.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 07 avril 2023.

Véronique MANENT Secrétaire de séance Alphonse BOYE

Président du CCAS

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr